



L'an deux mille vingt-cinq, le treize février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	08/02/2025
Date d’Affichage	08/02/2025
Nombre de Conseillers en exercice	14
Présents	8
Votants	12

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Colette PENDRIGH, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Anthony PRUNIER.

Absents excusés :

Mme Sylvie COUPE, Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH, Mr Michel LEBouc donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS, Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT, Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN.

Absent :

Mr Patrick DEMARQUET

N°015-2025

Validation du devis QUALICONSULT pour la mission ATTRT (contrôle technique des constructions et à la sécurité des personnes) pour le Pôle Enfance

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise QUALICONSULT pour la mission ATTRT pour le Pôle Enfance.

L'entreprise QUALICONSULT propose un devis de 390.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** le devis de l'entreprise QUALICONSULT pour la mission ATTRT pour le Pôle Enfance. Cette dépense sera imputée en investissement à l'opération n°113 – Pôle Enfance.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire dûment signé,



Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le